

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la résolution du 27 juin 2017 de M^{me} Albane Schlechten et M. Grégoire Carasso: «La Comédie après la Comédie: un lieu festif, culturel et accessible à toutes et à tous à Plainpalais!»

9 mai 2023

Rapport de M. Timothée Fontolliet.

Cette résolution a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 17 avril 2019, après avoir été reportée vingt-deux fois. La commission s'est réunie le 15 juin 2020, le 18 octobre 2021, le 28 février, le 14 et le 21 mars 2022, le 20 mars et enfin le 3 avril 2023, sous les présidences de M^{mes} Danièle Magnin, Paule Mangeat et Alia Chaker Mangeat. Les notes des séances ont été prises par M^{me} Laura Kiraly, MM. Daniel Zaugg et Hugo Pichelin, que le rapporteur remercie chaleureusement.

PROJET DE RÉSOLUTION

Exposé des motifs

La pose de la première pierre de la Nouvelle Comédie étant chose faite et célébrée, il est temps de travailler sur le projet de réaffectation de la future ancienne Comédie.

Le Conseil municipal avait déjà étudié l'option de mettre la Comédie à la disposition d'acteurs culturels après déménagement de ses activités actuelles. Pour mémoire, la motion M-902 avait étudié la possibilité de mettre ce bâtiment à la disposition de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA), solution qui avait été écartée par le Conseil municipal. Toutefois, le besoin en espaces festifs et accessibles à toutes et à tous avait été clairement émis au fil des discussions autour de cet objet.

Considérant:

- la centralité du lieu, son caractère déjà public, les divers potentiels amenés à se développer en son sein: café, théâtre, salle de concerts, accueil d'événements ponctuels, espaces partagés;
- le manque de lieux associatifs et festifs accessibles à toutes et à tous au centre-ville;
- l'exemple de la salle du Terreau (à la rue des Terreaux-du-Temple), bien gérée par un collectif de jeunes très motivé-e-s,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, après le départ des activités actuelles de la Comédie:

- de procéder à des travaux de remise en état du bâtiment en collaboration avec les futurs utilisateurs;
- de procéder à une mise à disposition du lieu à une structure associative favorisant l'accès à des lieux de pratiques culturelles et festives organisées par et pour les jeunes.

Séance du 15 juin 2020

Audition de M^{me} Albane Schlechten, résolutionnaire

M^{me} Schlechten revient sur la genèse du projet. Elle rappelle d'abord la mobilisation en faveur de la culture alternative entre 2009 et 2012 par un texte du groupe des Verts pour allouer l'espace de la Comédie à la culture alternative, lequel avait été refusé au Conseil municipal. Depuis ce refus, plusieurs années se sont écoulées. Le projet de la Nouvelle Comédie se concrétise actuellement dans de nouveaux locaux.

M^{me} Schlechten explique que dans le cadre du crédit lié au chantier de la Nouvelle Comédie, un article stipule que la Ville n'allouera pas davantage de moyens financiers à l'ancienne Comédie, bâtiment qui lui appartient, pour une affectation. Les deux possibilités restantes sont soit un droit de superficie, soit une vente. Une vente n'est pas envisagée. Le droit de superficie ou une mise à disposition avec une contrepartie de subvention en mur est l'option la plus réalisable. M^{me} Schlechten rappelle que la Ville n'investira pas pour ce projet.

M^{me} Schlechten évoque plusieurs mobilisations d'associations de jeunes regroupées par le Collectif nocturne. Ce dernier est un regroupement d'une quinzaine (N.B. du rapporteur: plus de 160 actuellement) d'associations actives pour les jeunes dans plusieurs communes et dans différents domaines comme la musique ou le sport. Le Collectif nocturne a pu bénéficier de l'utilisation de la salle du Terreau au Faubourg pendant trois ans par le biais d'un contrat de mise à disposition avec la Ville. M^{me} Schlechten souligne que cette solution est provisoire et limitée, étant donné des obstacles techniques ou d'agenda. L'idéal serait de déménager ces activités dans un autre lieu pour qu'elles puissent se développer à plus long terme.

La R-208 de 2017 présentée ce soir ne mentionne pas certains développements qui ont eu lieu comme la création d'une fondation entre l'UNIGE, les HES et le Collectif nocturne ou la création par le Collectif nocturne d'une nouvelle association, la Tragédie, qui exploite la buvette du foyer de la Comédie pendant les représentations. Le projet avance très bien. Malgré ces nombreux développements depuis 2017, la R-208 est encore pertinente.

M^{me} Schlechten explique que le Conseil administratif est en train de se saisir de cette demande car ce conglomérat a déposé un projet pour l'utilisation du bâtiment. Sauf erreur, le Conseil administratif doit se prononcer très prochainement. M^{me} Schlechten rappelle en outre le rôle de centre universitaire de Genève et le manque d'un lieu commun, campus, maison d'étudiants pour se réunir.

Concernant la forme de l'objet, M^{me} Schlechten souligne que la première invite «procéder à des travaux de remise en état du bâtiment» de la résolution R-208 est obsolète. Quant à la deuxième invite, cette dernière reste d'actualité.

Questions et réponses

Un commissaire précise que l'amendement largement voté en plénière sur la Nouvelle Comédie consistait à dessaisir la Ville de cet objet et ainsi d'éviter tout investissement dans l'ancienne Comédie étant donné le doublement des frais de fonctionnement. Il rappelle aussi que le Conseil administratif a eu des pistes de vente, lesquelles ont échoué.

M^{me} Schlechten confirme que le Conseil administratif reviendra avec une proposition étant donné son droit de superficie sur la Comédie. Cependant, débattre de la réaffectation de l'ancienne Comédie fera gagner un temps précieux en évitant à cette dernière de rester sans affectation trop longtemps.

Le même commissaire rappelle que la CARTS / le Conseil municipal ne peut pas se prononcer sur le mobilier, lequel est de la compétence du Conseil administratif. La CARTS / le Conseil municipal peut donner des pistes mais il ne peut pas désigner formellement une personne ou une entité pour son affectation.

M^{me} Schlechten répond que le Conseil municipal votera l'affectation. Le bâtiment, de fait le droit de superficie, concerne un montant sur lequel le Conseil municipal devra se prononcer.

Le commissaire réplique que le vote passera aussi aux finances après être validé par le Conseil municipal. Il rappelle que le Conseil municipal via son amendement a donné le champ libre au Conseil administratif. Par souci de temps et de cohérence, il ne pense pas que la R-208 mérite d'être maintenue.

M^{me} Schlechten insiste sur le caractère emblématique de la Comédie. Elle rappelle qu'il s'agit d'un projet socio-culturel fort. Elle soutient que le contenu du programme devrait être évalué à la CARTS. Selon M^{me} Schlechten, lorsque le Conseil administratif reviendra avec cet objet, la CARTS l'aura déjà étudié.

Un commissaire rappelle qu'une résolution peut être rapidement traitée en commission et en plénière. Le premier alinéa de la R-208 étant obsolète, il demande s'il serait envisageable de procéder à un amendement pour le supprimer.

M^{me} Schlechten répond que dans la mesure où le premier alinéa contredit un amendement d'un autre objet du Municipal, elle soutient qu'effectivement il serait judicieux de le retirer.

Une commissaire souligne l'importance de garder ce lieu ouvert et accueillant. Elle demande si des projets culturels concrets des HES et de l'UNIGE sont déjà connus et si ces derniers seront dédiés à la jeunesse.

M^{me} Schlechten répond que les activités culturelles de l'UNIGE, des HES et de la Tragédie visent un public jeune, des personnes en études mais également des externes.

Une commissaire souhaiterait recevoir des précisions sur la répartition des activités (de jour, de nuit ou mixtes) entre les différents acteurs de ce conglomérat ainsi que sur le type d'activités qui sera organisé et les besoins des organisateurs. Elle aimerait également comprendre en quoi ce projet répond à leur besoin. Elle demande enfin si elle a connaissance d'autres structures qui lorgnent également l'ancienne Comédie.

M^{me} Schlechten répond qu'elle n'a pas davantage de précisions sur la répartition des activités. La Tragédie souhaite organiser, de jour et de nuit, des événements musicaux, d'improvisation, de théâtre, de jeux. Quant à l'UNIGE, elle souhaite organiser des activités culturelles. Elle ne connaît cependant pas les besoins concrets des HES. M^{me} Schlechten précise que le projet de ce conglomérat est porté sur tout le bâtiment. Elle ajoute que le Conseil administratif a certainement plus de détails sur ce dernier, ainsi que sur d'éventuelles autres structures intéressées par les locaux.

Une commissaire demande s'il serait envisageable de mixer les genres. Elle souligne l'intérêt de cette mixité. Elle demande si les résolutionnaires avaient envisagé une telle piste.

M^{me} Schlechten répond que le contenu du programme n'appartiendra plus à la Ville, mais à la structure / fondation qui sera créée.

Une commissaire souhaiterait savoir s'il est déjà possible de recevoir un état des lieux de l'ancienne Comédie et aimerait davantage de précisions sur les espaces à disposition dans l'ancienne Comédie ainsi que leur possible affectation.

M^{me} Schlechten explique que la salle de spectacle, les coursives et l'accueil en foyer ont été remis aux normes il y a trois ou quatre ans. La machinerie est aux normes mais elle nécessite une formation technique très précise au vu de son ancienneté. Elle précise qu'il existe à chaque étage plusieurs petits foyers. Elle mentionne une petite salle dans laquelle des représentations ou des projections sont données. Tous ces espaces peuvent être modulés par le biais de parois cou-

lissantes. Les sous-sols sont petits mais il serait possible d’y organiser des cours ou des ateliers en petit format.

Un commissaire se renseigne sur le rapport de force entre le Collectif nocturne et l’UNIGE / les HES.

M^{me} Schlechten souligne que ces derniers ont déposé un projet de candidature, ce qui peut laisser penser qu’ils entretiennent de bonnes relations et ajoute qu’elle n’est pas certaine sur la forme (association ou fondation) que ce conglomerat a constituée.

Un commissaire ne saisit pas le sens de la R-208 car la CARTS ne va pas désigner les personnes ou les entités qui occuperont ce lieu. Il demande également le délai de réponse du Conseil administratif quant à l’affectation de la Comédie.

M^{me} Schlechten précise avoir déposé la R-208 avant l’appel d’offres. Quant à la date de la communication de la réponse du Conseil administratif, M^{me} Schlechten pense qu’elle sera donnée sous peu.

Le même commissaire n’est pas certain de la pertinence de l’audition par la CARTS de différentes structures. L’appui de la CARTS n’est pas nécessaire car la CARTS ne sera pas dans son rôle. Il demande si M^{me} Schlechten a connaissance d’autres candidatures.

M^{me} Schlechten explique qu’au-delà de l’appel d’offres est présent un contenu politique. La question est de savoir si la CARTS/le Conseil municipal souhaite affecter la Comédie à une association de culture et de jeunesse ou si la CARTS/le Conseil municipal souhaite en faire, par exemple, un lieu commercial.

Une commissaire rappelle que la Ville ne pourra jamais assumer les frais de remise en état de la Comédie qui est dans un état de délabrement et n’est plus dans les normes de sécurité. Si la Comédie devient un lieu destiné aux étudiants, cette dernière devient du ressort du Canton.

M^{me} Schlechten répond que le bâtiment appartient à la Ville. La Ville décide du droit de superficie, de la servitude, des ventes. L’organisation et le financement ne seront effectivement plus du ressort de la Ville. Cependant, elle reste propriétaire du bâtiment. Elle ne partage pas l’avis de la commissaire sur l’état de délabrement de l’ancienne Comédie. Le système technique n’est pas en mauvais état mais il requiert des compétences qui sont élevées. Elle explique que la salle et le foyer ont été remis aux normes ces dernières années. Elle termine en soulignant que la Canton n’ajoutera pas la Comédie à sa liste étant donné le contexte actuel.

Une commissaire souhaiterait savoir si dans l’appel à projets un prérequis d’intégration sociale est demandé et une autre commissaire si la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse devrait être impliquée dans le débat.

M^{me} Schlechten ne le pense pas. La question devrait être posée au Conseil administratif. Une implication d'une autre commission rallongerait encore le processus.

La Tragédie ayant obtenu la gestion de la buvette de l'ancienne Comédie, un commissaire demande si une garantie existe quant à cette activité.

M^{me} Schlechten répond que la Tragédie gère la buvette de la Comédie selon une convention collective jusqu'au déménagement de cette dernière.

Un commissaire rappelle que le Conseil administratif doit encore se prononcer sur les personnes et/ou les entités qui exploiteront l'ancienne Comédie. Il considère qu'une audition du Conseil administratif avant son vote serait prématurée.

M^{me} Schlechten s'accorde, seulement si l'audition porte sur l'appel à projets. Cependant, si l'audition porte sur les visions de l'utilisation de l'ancienne Comédie du Conseil administratif, elle ferait sens.

Selon un commissaire, si une audition du Conseil administratif a lieu, ce dernier ne pourra pas beaucoup communiquer. Il propose de classer la R-208 et d'attendre la proposition du Conseil administratif. Selon la décision du Conseil administratif, la proposition sera étudiée aux finances.

M^{me} Schlechten manifeste son désaccord et maintient qu'il serait toujours intéressant d'auditionner la structure qui porte ce projet.

Un commissaire réplique que l'audition ne serait pas juste vis-à-vis des autres candidats et que la CARTS n'est pas à l'origine de l'appel d'offres.

Une commissaire souligne que dans le texte de la résolution est mentionnée la notion de «structure associative». Elle demande si une fondation de droit public serait plus opportune car cette dernière pourrait gérer les attributions de temps et d'usage des locaux à différentes associations inscrites. Cette forme aurait l'avantage de promouvoir une certaine neutralité, de dissocier directement la gestion de la maison, de la Ville. Elle souligne aussi le manque de sérieux de la forme juridique associative pour un tel bâtiment.

M^{me} Schlechten répond que la notion de structure associative n'est pas suffisamment englobante. Elle souligne qu'une fondation de droit public serait vraisemblablement trop compliquée étant donné l'hétérogénéité des acteurs. Cependant, elle s'accorde sur le fait qu'une structure juridique aurait l'avantage d'être plus inclusive. Elle ajoute que certaines associations sont plus sérieuses que d'autres et qu'une association de plusieurs associations/fondations reste une association.

Une commissaire demande si le contrat entre la culture et la délégation à la jeunesse appartiendra uniquement à la Tragédie ou à l'ensemble que forme la Tragédie, l'UNIGE et les HES.

M^{me} Schlechten explique que le concept mentionne les trois structures ensemble, lesquels formeraient (sous réserve) une fondation.

Discussion et vote

Un commissaire rappelle que le texte est âgé de trois ans et que le Conseil administratif ne pourra manifestement pas communiquer des informations détaillées sur le processus en cours. Il propose de voter maintenant la R-208 afin de la renvoyer le plus rapidement possible en plénière et d'auditionner le Conseil administratif après la soumission de sa proposition au Conseil municipal.

Une commissaire est d'avis qu'il serait plus utile d'attendre le traitement du budget en septembre 2020 avant de prendre position. Ce moment sera l'occasion de poser au Conseil administratif de nombreuses questions. La CARTS sera davantage informée pour prendre une bonne décision.

Un commissaire propose d'attendre la décision du Conseil administratif concernant l'ancienne Comédie et d'avoir plus d'informations avant de se prononcer sur la R-208.

Un commissaire propose de discuter de l'objet et de déposer formellement les amendements nécessaires, notamment celui de la première invite, et ainsi de se concentrer sur la deuxième invite.

La présidente soumet au vote la suspension de cet objet jusqu'à la séance du traitement du budget du Conseil administratif, ce qui est refusé par 8 non (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 7 oui (1 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC).

Un commissaire propose l'audition de M. Kanaan.

La présidente soumet au vote l'audition de M. Kanaan, ce qui est accepté par 6 oui (1 MCG, 1 UDC, 1 PLR, 2 PDC, 1 Ve) contre 5 non (1 EàG, 4 S) et 4 abstentions (2 Ve, 2 PLR).

Séance du 18 octobre 2021

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture, M^{me} Carine Bachmann, directrice du DCTN, et M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du DCTN

M^{me} Koelliker rappelle que la R-208 demande au Conseil administratif de procéder à des travaux de remise en état du bâtiment de l'ancienne Comédie en collaboration avec les futurs utilisateurs/utilisatrices et à une mise à disposition du lieu à une structure associative favorisant l'accès à des lieux de pratiques culturelles et festives organisées par et pour les jeunes. Pour rappel, le bâtiment a

été construit au début du XX^e siècle et est devenu propriété de la Ville en 1947. Il dispose d'une surface utile d'environ 3000 m². Le 20 mai 2015, le Conseil municipal a approuvé la PR-1085 dont la délibération VI demande au Conseil administratif de vendre ou mettre en droit de superficie, sans rénovation, le bâtiment. Au gré des auditions qui ont jalonné le projet de la Nouvelle Comédie, le Conseil administratif s'est engagé à ne pas doter Genève d'un nouveau théâtre. Dans ce cadre, un certain nombre de projets de réaffectation du bâtiment ont été remis au Conseil administratif.

En 2016, l'UNIGE et les HES-SO Genève ont proposé de créer une Maison des étudiants. En 2018, le projet a passé un nouveau cap avec la création d'un groupe de travail au sein de l'UNIGE. Ce groupe de travail a abouti à la formation d'une association appelée la Tragédie. En automne 2019, un projet final a été déposé sans toutefois obtenir le soutien de cette association. Une phase de négociations a suivi jusqu'à ce que l'UNIGE décide de se retirer pour des raisons budgétaires. Les HES-SO Genève ont alors proposé de reprendre le projet en partenariat avec les autres HES de Suisse romande. Leur objectif est de créer un lieu d'expression artistique dédié aux étudiant.e.s. En 2019, un projet de Maison de la marionnette a été déposé par la Fondation du Théâtre des marionnettes. Il a finalement été abandonné car il aurait nécessité la mise en place d'une subvention supplémentaire. A noter qu'une négociation avec le Canton n'est pas exclue.

On peut également citer le projet privé d'une scène dédiée à la danse et celui d'une Maison du cinéma. Ce dernier a également été abandonné étant donné que le bâtiment n'aurait pas pu accueillir de salles de projection.

Dans le cadre de la décision à prendre, le Conseil administratif va devoir évaluer la pertinence de lancer un appel à projets. Selon la loi sur les marchés publics, il faudra passer par un appel d'offre public pour pouvoir remettre un bâtiment public à une entité privée. Cette démarche n'est pas nécessaire si le bâtiment est remis à une entité publique. Dans les critères d'aide à la décision, figurent les engagements politiques pris par le Conseil administratif, le maintien d'un usage public non commercial du bâtiment et la nécessité de répondre aux contraintes patrimoniales (le bâtiment se trouve en zone protégée).

Une fois que le projet aura été choisi, les services municipaux devront déterminer sous quelle forme le bâtiment sera remis au lauréat. Une fois cette étape réalisée, le Conseil administratif soumettra une proposition au Conseil municipal.

M. Kanaan ajoute que le Conseil administratif a cru au projet porté par les HES-SO Genève et l'UNIGE. Suite au départ de ce dernier, il a fallu reprendre sa composition. Le nouveau projet permettra de favoriser les échanges entre les étudiant.e-s de toutes les filières des HES de Suisse romande ainsi que les échanges avec la Cité au sens large (partenaires sociaux, projets intergénérationnels, etc.).

En parallèle, le Théâtre des marionnettes a aussi fait part de sa volonté de gérer le lieu. Malheureusement, le projet n'a pas abouti pour des raisons de financement. Quant aux autres projets, le Conseil administratif a fait savoir qu'il ne souhaitait pas vendre le bâtiment.

Questions

Un commissaire rappelle que la majorité du Conseil municipal a plébiscité la création de la Nouvelle Comédie. En revanche, elle n'a pas souhaité qu'il existe deux lieux similaires dans la même ville, pour des raisons budgétaires et d'investissement. Même si la Ville a réussi à obtenir une aide du Canton, elle devait éviter une inflation trop grande au niveau du coût de fonctionnement. Ainsi, le Conseil municipal a esquissé plusieurs propositions. Soit la Ville mettait en vente l'ancien bâtiment, soit elle accordait un droit de superficie. Sur ce dernier point, on peut imaginer qu'une fondation reprenne ce bien et propose un projet qui soit profitable à la population.

M. Kanaan répond que le Conseil administratif souhaite éviter que cet objet ait un coût pour la Ville. L'objectif de l'opération est de trouver un organisme qui reprenne l'objet en l'état et ne demande pas d'aide pour les frais de fonctionnement et d'entretien. Pour ce qui est de la vente, il semble peu probable qu'un acheteur s'intéresse à un bien dont les équipements ne sont pas à jour.

En outre, le plan de site ne permet pas de transformer le bâtiment. L'entrepreneur qui avait fait part de son intérêt a rapidement compris qu'il ne serait pas possible de repenser les volumes. En l'état, le projet des HES-SO Genève est intéressant. Il consiste à créer un lieu polyvalent pour permettre aux étudiant.e.s de mener des projets expérimentaux en lien avec la cité. Le projet présenté par la Fondation du Théâtre des marionnettes est également valable. En l'état il n'est plus d'actualité, mais il pourra refaire surface si le Canton entre en jeu.

Une commissaire demande si la Comédie pourrait être mise à la disposition de personnes qui ont des projets de spectacles.

M. Kanaan répond que cette éventualité impliquerait de voter une subvention de fonctionnement. Un des enjeux est de garantir que le bâtiment ne soit plus un théâtre.

Une commissaire demande s'il serait possible de réintroduire l'association La Tragédie dans le processus.

M. Kanaan rappelle que l'UNIGE s'est retirée du projet. Si le projet des HES-SO est choisi, il faudra voir dans quelle mesure il est possible de réintégrer La Tragédie.

Une autre commissaire aimerait avoir des précisions sur le projet de scène dédiée à la danse.

M^{me} Koelliker répond que le mari de la personne qui exploite l'école de danse Area a proposé de créer un lieu pérenne d'enseignement.

M. Kanaan précise que le projet consistait à créer une scène de danse privée commerciale. Il est sceptique sur le fait que ce lieu puisse fonctionner longtemps sans demander de subventions.

M^{me} Bachmann indique que la validation du projet de Théâtre des marionnettes représenterait un transfert de la subvention au Canton et permettrait de libérer les locaux de l'école Hugo-de-Senger.

Discussion

La présidente met au vote l'audition de la HES-SO Genève, qui est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire propose l'audition de la Fondation du Théâtre des marionnettes. La présidente met au vote la proposition.

L'audition de la Fondation du Théâtre des marionnettes est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire propose l'audition de l'association La Tragédie pour la R-208. La présidente met au vote la proposition, ce qui est accepté par 14 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 3 PLR, 1 LC ex-PDC, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (LC ex-PDC).

Séance du 28 février 2022

Audition de M^{mes} Isabelle Matter, directrice du Théâtre des marionnettes de Genève (TMG), Sandrine Salerno, présidente du conseil de fondation, Irène Le Corre, responsable de communication et relations publiques du TMG, et Hélène Hudovernik, collaboratrice artistique et médiatrice du TMG

M^{me} Salerno remercie la CARTS d'avoir accepté de se rendre au TMG. Les commissaires vont pouvoir visiter le lieu et rencontrer différentes personnalités qui le font vivre. La présence de M^{mes} Matter et Hudovernik permettra d'apporter un regard spécifique sur la médiation et la collaboration qui est menée avec les classes scolaires. Pour répondre à la sollicitation de la CARTS sur la R-208, le TMG n'a aucune volonté de déménager dans l'ancienne Comédie. Une telle

démarche nécessiterait des coûts d'investissement importants. D'une part, l'accueil et la sécurité devraient être adaptés aux enfants. D'autre part, l'aménagement du TMG dans une structure aussi grande engendrerait des frais de fonctionnement beaucoup plus importants. Pour ces raisons, le TMG n'envisage pas un tel déplacement. Il n'était pas contre le principe, mais il a rapidement renoncé après analyse. Cela étant précisé, M^{me} Salerno propose à la commission de poursuivre la séance avec une présentation du TMG. Une visite de la collection de marionnettes du TMG pourra être effectuée à la fin si la commission le souhaite.

La commission accepte cette proposition.

Questions

Une commissaire demande où l'on peut apprendre l'art de la marionnette et s'il existe des possibilités de se produire à l'extérieur.

M^{me} Matter répond qu'il existe plusieurs pays où perdure une tradition de la marionnette. Cet art est enseigné dans des écoles à Charleville-Mézières et à Stuttgart. Quant aux spectacles en extérieur, le TMG essaie plutôt d'amener le public dans ses murs. Réunir des personnes dans un théâtre permet de partager un moment unique. A cela s'ajoute le fait que le TMG n'a plus les ressources ni le temps de produire des spectacles en extérieur.

Une commissaire aimerait comprendre pourquoi le TMG a été sollicité dans le cadre de la R-208.

La présidente rapporte qu'une personne auditionnée avait mentionné que le TMG s'était montré intéressé par l'ancienne Comédie. La CARTS vérifie ce soir cette information avec les intéressées.

M^{me} Matter confirme que le TMG a fait preuve d'un intérêt pour l'ancienne Comédie dans le but d'entreposer ses collections et d'avoir un nouveau lieu d'accueil du public. Toutefois, il a rapidement compris que cet endroit n'était pas adapté à ses besoins.

La même commissaire demande si le TMG a été approché lors de la venue de la poupée géante Amal.

M^{me} Matter répond que le TMG a été sollicité pour proposer une déambulation de marionnettes portées aux puciers qui avaient été déplacés de la plaine de Plainpalais au parc des Bastions.

Une commissaire comprend que le TMG ne souhaite pas du tout déménager à l'ancienne Comédie. M^{me} Matter confirme ce propos.

Séance du 14 mars 2022

Audition de M^{me} Audray Stadler, membre du comité de La Tragédie, M. Noé Dene, coprésident et M. Maxime Staedler, membre du comité

M^{me} Stadler rapporte que La Tragédie est née de l'idée de confier la gestion du bâtiment de l'ancienne Comédie à une association jeune. Durant l'automne 2017, trois associations estudiantines et deux associations non estudiantines se réunissent pour réfléchir à ce projet. Rapidement, ces groupes sont mis en relation avec l'Université de Genève (UNIGE). Un groupe de travail est constitué dans le but d'élaborer une proposition de reprise du bâtiment. Au cours de l'année 2019, la Comédie fait savoir qu'elle cherche un repreneur pour tenir son bar lors des soirs de représentation pour sa dernière saison dans les lieux. Le groupe de travail saisit cette opportunité et se constitue en association en mai 2019, prenant le nom de La Tragédie. Cette dernière obtient la gestion du bar et en fait une buvette associative. En parallèle, elle œuvre activement pour défendre son idée d'un tiers-lieu géré par des jeunes. En mai 2018, l'UNIGE encourage la Tragédie à proposer aux hautes écoles spécialisées (HES) de se joindre au projet, ce que fait l'association. Les discussions entre les trois organismes connaissent des hauts et des bas. Alors que le dépôt d'une proposition est prévu pour avril 2020, l'UNIGE annonce en octobre 2021 qu'elle se retire pour des raisons de budget. Cette annonce ne décourage pas La Tragédie qui se questionne malgré tout sur ses buts et son identité. Elle est alors contactée par la Plateforme des associations d'ânés ainsi que l'AVIVO qui souhaite s'installer dans l'ancienne Comédie afin de développer des activités intergénérationnelles.

M. Dene précise que les HES ont quitté le projet pour des raisons internes. Quant à la Plateforme des associations d'ânés, elle a contacté La Tragédie pour construire un nouveau lieu favorisant les échanges entre générations. La Tragédie a été convaincue par sa proposition de gouvernance horizontale. Le projet souhaite éviter qu'une association ne prenne l'ascendant sur les autres. La Plateforme des associations d'ânés souhaite également proposer des projets sociaux et culturels qui soient ouverts sur la Cité.

M. Staedler ajoute que La Tragédie et ses partenaires, dont l'AVIVO, souhaitent que l'ancienne Comédie puisse notamment accueillir des troupes de théâtre. Ce lieu doit créer un lien entre différentes populations. La dimension intergénérationnelle est un des piliers du nouveau projet.

Questions

Un commissaire demande si l'UNIGE a prévu un budget pour la location et la gestion de la salle. Pour rappel, lors du vote de la Nouvelle Comédie, le Conseil municipal a décidé que l'ancienne Comédie ne pourra être que vendue ou louée à prix coûtant.

M^{me} Stadler répond que le partenariat entre La Tragédie et l'UNIGE a pris comme point de départ la nécessité de trouver des financements externes. Depuis, l'UNIGE s'est retirée du projet pour pouvoir financer différentes mesures liées à la crise du Covid. Suite à ce départ, La Tragédie a conclu un nouveau partenariat avec l'AVIVO et la Plateforme des associations d'ânés. Ce groupement d'associations a sa propre idée de financement du projet.

M. Dene ajoute que La Tragédie ne dispose pas d'un budget très important. En revanche, plusieurs associations d'ânés disposent de revenus issus de la location de locaux. Ces fonds permettraient de louer et d'entretenir le bâtiment de l'ancienne Comédie.

Le même commissaire demande si La Tragédie a connaissance du prix de location et des coûts de fonctionnement de cet immeuble.

M. Dene répond par la négative. Il est possible que des représentant.e.s de l'AVIVO aient reçu ces informations lors de leur rencontre avec plusieurs magistrats en janvier.

M. Staedler précise que La Tragédie est constituée de 280 membres et n'a pas vocation à disposer de fonds propres. En revanche, l'AVIVO compte trouver des financements auprès de plusieurs fondations et engager des crédits bancaires pour mener des projets de rénovation.

Toujours le même commissaire demande si La Tragédie et l'AVIVO ont envisagé la mise en place d'un système de sous-location du bâtiment.

M. Dene répond que les membres du nouveau projet ont imaginé la création d'une structure juridique associative pour gérer les questions de gouvernance du bâtiment.

Une commissaire comprend que l'AVIVO a repris le rôle de l'UNIGE dans le financement du projet.

M. Staedler précise que La Tragédie est aussi partenaire avec l'Association pour une cité sans obstacles, la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS), le Mouvement populaire des familles (MPF), Grands-parents pour le climat et la Fondation pour la formation des ânées et des ânés de Genève.

La même commissaire s'enquiert de la formation des auditionné.e.s et de leur parcours au sein de La Tragédie.

M^{me} Stadler répond qu'elle est en train d'achever un master en histoire de l'art à la faculté des lettres de l'UNIGE. Elle a intégré La Tragédie au moment de sa fondation. Elle s'est d'abord investie dans la reprise de la buvette. Fin 2019, elle a rejoint le comité de l'association. Puis, entre 2020 et 2021, elle a été coprésidente.

M. Staedler répond qu’il mène des études à l’Université de Fribourg. Il a rejoint La Tragédie lors de sa fondation et a participé à la gestion du bar. Il est membre du comité depuis la fin de l’année dernière.

M. Dene répond qu’il suit un bachelor en relations internationales. Lui aussi a rejoint l’association lors de sa création. Il a rejoint le comité fin 2020 et a accédé à la coprésidence fin 2021.

La même commissaire demande si le projet de départ était de valoriser l’ancienne Comédie via une gestion associative du lieu à l’instar de la salle du Terreau.

M^{me} Stadler répond par l’affirmative. Elle ajoute que le Collectif nocturne fait partie des groupes fondateurs de La Tragédie. Beaucoup de ses membres se sont investis dans le projet de La Tragédie.

M. Dene ajoute que La Tragédie a vu dans l’ancienne Comédie une opportunité pour mener un projet de plus grande envergure que ce qui est proposé à la salle du Terreau.

La même commissaire demande si La Tragédie et ses partenaires prévoient de racheter le bâtiment de l’ancienne Comédie.

M. Staedler répond que les acteurs du projet prévoient plutôt de louer le bâtiment.

Un commissaire demande si le nouveau partenariat est semblable à celui qui avait été constitué avec l’UNIGE et les HES.

M. Dene répond que l’UNIGE et les HES avaient une vision verticale de la gouvernance. Le nouveau projet prévoit une gestion horizontale du bâtiment. Ce mode de fonctionnement convient mieux à La Tragédie.

M^{me} Stadler ajoute que La Tragédie n’a jamais envisagé de gestion exclusive. Elle a toujours souhaité jouer le rôle de facilitateur d’accès au bâtiment. La collaboration avec d’autres organismes est importante. Le mode de gestion est en train d’être discuté par les acteurs du projet.

M. Dene remarque que les associations de jeunes ne sont pas éternelles. Le fait de se concentrer sur la gouvernance permettra d’assurer la pérennité de l’espace intergénérationnel indépendamment des acteurs qui y participent.

M. Staedler note que le nouveau partenariat a permis à La Tragédie de repartir sur de bonnes bases. La question de l’ouverture sur la Cité avait été éludée au fil des discussions avec l’UNIGE et les HES. Concernant les questions d’ordre administratif, le retour de M^{me} Kitsos le mois prochain devrait faire avancer le projet.

Le même commissaire demande s’il existe d’autres projets de reprise du bâtiment.

M. Dene ne dispose pas de ces informations.

Le même commissaire s’enquiert des activités intergénérationnelles qui pourraient être proposées dans l’ancienne Comédie.

M. Staedler mentionne des ateliers informatiques, des cafés littéraires, un atelier podcast, des jam sessions et des tournois de jass. Cette liste n’est pas exhaustive.

M^{me} Stadler précise que le projet prévoit non seulement des activités communes, mais aussi des activités spécifiques aux associations. Cela implique un partage de l’espace selon un calendrier précis.

Un autre commissaire remarque que la R-208 demande la mise à disposition du bâtiment pour des activités festives organisées par et pour les jeunes. Au vu de la direction prise dans le nouveau projet, cette demande doit être modifiée. D’autre part, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse étudie actuellement une proposition de création de lieu intergénérationnel par le biais des maisons de quartier. La Tragédie et ses partenaires doivent prendre cela en considération pour éviter de créer un doublon.

M^{me} Stadler répond que La Tragédie prend en compte cette proposition. Une de ses forces est qu’elle a su s’adapter et rebondir face à certaines contraintes. Le lancement d’un appel à projets permettra de proposer un projet qui corresponde aux exigences de la Ville.

M. Dene ajoute que la vision de La Tragédie a évolué au fil des discussions. L’idée de créer un lieu festif et culturel pour les jeunes a été complétée par d’autres propositions. Il est notamment prévu de mettre en place différentes activités sociales.

M. Staedler confirme que les espaces pourront être occupés en dehors des heures de représentations culturelles.

Un commissaire aimerait avoir des explications sur le choix du nom de l’association.

M^{me} Stadler répond que le nom est un clin d’œil à la Comédie.

M. Staedler ajoute qu’il fait aussi référence à *La Naissance de la tragédie* de Nietzsche.

Cette même commissaire s’enquiert des activités de l’association.

M^{me} Stadler rapporte que l’association a mené plusieurs réflexions sur la reprise et la gestion du bâtiment. Les membres ont notamment discuté des types

de projets réalisables dans les différents espaces. En parallèle, l'association a repris la gestion de la buvette pour les représentations de la dernière saison de La Comédie. Cette activité lui a permis d'avoir un accès privilégié au lieu et d'en connaître les spécificités. L'association a également organisé des activités de médiation avec plusieurs partenaires (Festival Histoire et Cité, Maison des associations). A cela s'ajoute la publication de plusieurs podcasts durant la pandémie. Ces différents éléments ont en commun la volonté de mettre en relation différents acteurs culturels.

M. Staedler ajoute que l'association a organisé au début du confinement des soirées en ligne afin de préserver un lien social entre ses membres.

La même commissaire demande comment l'association gère les recettes des événements qu'elle organise.

M. Dene répond que l'association met en place un plan de financement en essayant de se maintenir à l'équilibre.

M^{me} Stadler rapporte qu'elle a bénéficié d'une aide financière de l'UNIGE lors du lancement de la buvette de La Comédie. Ce budget lui a permis d'élaborer un modèle de gestion pour chaque soirée. Le fonctionnement bénévole de la buvette a apporté quelques bénéfices.

Une commissaire demande si La Tragédie loue la buvette de l'ancienne Comédie.

M. Staedler répond que la buvette n'existe plus depuis le départ de La Comédie.

Cette même commissaire rappelle que le Conseil municipal a voté la vente ou la mise en droit de superficie sans rénovation de l'ancienne Comédie. Au vu de la vétusté du bâtiment, le repreneur devra prendre en charge les travaux de rénovation. Il serait intéressant de savoir si La Tragédie a contacté des mécènes pour financer son projet.

M. Dene répond que plusieurs partenaires disposent de fonds qui pourront financer une partie de l'investissement et des coûts de fonctionnement. Les acteurs du nouveau projet comptent également demander un soutien auprès de fondations privées. A noter enfin la possibilité de louer certaines salles du bâtiment.

M. Staedler ajoute que La Tragédie est consciente qu'elle ne dispose pas des fonds nécessaires pour mener seule ce projet, c'est pourquoi elle s'est associée à plusieurs organismes.

Une commissaire s'enquiert du nombre de personnes intégrées dans le projet.

M. Dene répond que La Tragédie compte 280 membres, dont une bonne partie a œuvré comme bénévoles. Quant à l'AVIVO, elle compte plusieurs milliers d'adhérent.e.s.

Cette même commissaire demande si des associations d'artistes ont été intégrées au projet.

M. Dene répond que les collaborations avec ces associations se feront au cas par cas. Le nouveau projet n'est plus exclusivement centré sur l'offre artistique.

Une commissaire demande s'il est pertinent de garder le matériel technique de la salle étant donné que le nouveau projet englobe différents types d'activités.

M^{me} Stadler répond que le projet compte proposer des activités théâtrales. Une salle comme La Comédie représente une chance pour de petites troupes d'artistes.

M. Staedler confirme que La Tragédie souhaite mettre à disposition la salle pour des répétitions, des concerts ou des spectacles.

Une commissaire demande si l'association a contacté un expert pour évaluer les travaux de mise aux normes et a réfléchi sur le type de structure juridique à mettre en place.

M^{me} Stadler répond que des évaluations ont été effectuées en 2017. La Tragédie a pris en compte leurs résultats dans l'élaboration du projet.

M. Dene ajoute que les partenaires travaillent avec un architecte qui est tout à fait conscient des questions de sécurité. Quant aux discussions sur le type de structure juridique à adopter, elles sont en cours.

Séance du 21 mars 2022

Audition de M. Ueli Leuenberger, vice-président de l'AVIVO, M^{me} Jacqueline Cramer, présidente de la Plateforme des associations d'ânés de Genève, et M. Francisco Gonzalez, trésorier et membre du comité de l'AVIVO

M. Leuenberger relate que l'AVIVO a lancé en octobre dernier un projet de «Comédie des âges». L'idée est d'aménager dans l'ancienne Comédie un espace ouvert et chaleureux pouvant accueillir des projets intergénérationnels. En effet, la pandémie a révélé que beaucoup d'associations de seniors ne bénéficient pas de locaux adaptés à leurs activités. Elle a aussi démontré à quel point la solidarité intergénérationnelle était importante. Avec la Plateforme des associations d'ânés, l'AVIVO a regroupé un nombre important d'acteurs prêts à soutenir le projet. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des associations de jeunes dont La Tragédie qui s'était beaucoup investie dans un projet de reprise de l'ancienne Comédie. La Comédie des âges est censée être un lieu de rencontres culturelles, d'activités de loisirs et d'information.

M^{me} Cramer énonce que la Plateforme d'associations d'ânés regroupe 50 entités qui œuvrent pour et avec les seniors. Actuellement se dessine un besoin

d’avoir un lieu central d’information et de rencontres. L’idée d’avoir un lieu commun doit servir à mutualiser les expériences et favoriser les synergies entre les partenaires institutionnels, associatifs et privés. Par ailleurs, la réalisation de nouveaux projets nécessite d’avoir des locaux adéquats pour favoriser les contacts entre les personnes. La Comédie des âges permettra de développer des activités dans une dynamique intergénérationnelle. Le partenariat avec La Tragédie s’inscrit dans cette volonté de mettre en place un travail en réseau entre les jeunes et les seniors.

M. Leuenberger rapporte que l’AVIVO a envoyé les documents du projet le 20 octobre 2021 à M^{me} Kitsos. Le 19 novembre, une première audition a eu lieu avec le Conseil administratif. En décembre, des séances ont commencé avec La Tragédie. Le 17 janvier 2022, la maire a organisé une séance commune avec les HES. Les discussions ont révélé que les HES souhaitaient bénéficier de la totalité du bâtiment. L’idée d’un partenariat n’a donc pas abouti. En ce qui concerne la R-208, M. Leuenberger propose de modifier la deuxième invite comme suit: «de procéder à une mise à disposition du lieu à une structure associative favorisant l’accès à des lieux de pratiques culturelles, d’échanges, d’entraides, de solidarité dans ce projet qui favorise l’intergénérationnel».

M. Gonzalez relate que le projet prévoit de mutualiser les ressources dans un espace commun. Les ressources de l’AVIVO proviennent des cotisations de ses 8300 membres. Plusieurs d’entre eux ont envie de participer aux activités actuelles et de s’investir dans des projets futurs. Or, les conditions d’accueil des locaux de l’AVIVO sont déplorables. A titre d’exemple, on ne compte que huit chaises dans ses locaux. Face à cette situation, la mise en commun des ressources devrait permettre à un plus grand nombre de personnes de partager leurs expériences et de développer un travail de réseau. L’idée est que la gestion des coûts de fonctionnement ne coûte pas plus à la Ville et au Canton. L’AVIVO et ses partenaires souhaitent mettre en place un projet qui réponde aux nombreux besoins de leurs membres. La Comédie des âges permettra de loger les associations dans des locaux permettant un accueil digne de ce nom et dans des conditions favorables au développement de projets intergénérationnels. L’AVIVO prévoit de mener ses activités de la manière la plus autonome. Il s’agit de mobiliser toutes les ressources disponibles pour mener à bien ce projet.

M. Leuenberger ajoute que les partenaires confirmés comme Handicap Architecture Urbanisme (HAU) et la FEGEMS vont engager leurs fonds propres dans le budget de fonctionnement. L’AVIVO compte faire appel à différentes fondations pour la prise en charge des travaux de transformation et de l’équipement. Par ailleurs, il faut savoir que Genève compte aujourd’hui près de 84 000 personnes en âge de retraite. Or, ce groupe n’est pas homogène. On trouve notamment des personnes autonomes qui souhaitent continuer d’être des acteurs et actrices dans la société. Pour répondre au mieux à leurs besoins, il est important de développer

des projets pour leur proposer des activités informatives, culturelles, sportives et récréatives.

Questions

Une commissaire comprend que l'AVIVO envisage une structure qui regrouperait les associations dans un lieu central. Or, la politique de la Ville est de répartir les lieux d'activités pour les seniors dans les quartiers (maisons de quartier, antennes sociales de proximité, etc.). Sachant que le lieu est mal desservi et que les travaux de rénovation seront importants, il serait intéressant de connaître l'atout de l'ancienne Comédie pour l'AVIVO.

M^{me} Cramer souligne que l'AVIVO et ses partenaires n'ont pas l'intention de mettre fin aux activités de proximité. Le bâtiment de l'ancienne Comédie permettra de développer les contacts entre les associations. Le fait de regrouper plusieurs entités autour d'un lieu commun favorisera les synergies. Le bâtiment offrira également des conditions de travail adéquates aux associations.

M. Leuenberger remarque que le bâtiment comprend un nombre important de bureaux. L'AVIVO a effectué plusieurs visites et a étudié les plans afin d'évaluer les possibilités d'accueil du lieu. Par ailleurs, l'ancienne Comédie se trouve en plein centre-ville, à proximité de plusieurs lignes des TPG. L'accessibilité pour les personnes âgées est bonne.

M. Gonzalez ajoute qu'il ne s'agit pas de centraliser, mais de mutualiser les efforts des associations. Or, certaines d'entre elles n'ont même pas de lieu où se réunir. Par ailleurs, la majeure partie de l'offre actuelle ne permet pas aux seniors d'être actifs. Il s'agit généralement de spectacles et de concerts. Pour changer la donne, il est important de soutenir les chorales, les ateliers de lecture et autres activités demandant une participation active. On peut relever que l'AVIVO a récemment mis en place une formation pour la maîtrise des outils numériques. Or, les locaux actuels ne permettent pas d'accueillir ce type d'activités. En l'état, l'AVIVO est obligée de louer des salles extérieures pour proposer des ateliers culturels, de loisirs et de formation. L'ancien bâtiment de la Comédie pourra réparer ce manque, mais également servir de lieu de rencontres. Souvent, le week-end, les personnes âgées cherchent à se retrouver pour discuter dans un espace convivial. Quant à la grande salle, elle pourra accueillir des spectacles, mais aussi des conférences sans avoir besoin d'effectuer des travaux.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur le projet des HES et la future utilisation de la grande salle.

M. Leuenberger répond que la collaboration avec les HES n'a pas été possible étant donné qu'elles souhaitaient occuper la majeure partie du lieu. Il est possible

qu'elles déposent un projet de leur côté. Quant à la grande salle, il est prévu d'élaborer une programmation en concertation avec les différents acteurs du projet. On peut citer des concerts de musique, des séances de cinéma et des conférences. Beaucoup de groupes de musiciens sont à la recherche de lieux pour se produire.

Un commissaire propose à M. Leuenberger de transmettre sa proposition de modification de la résolution. M. Leuenberger en prend note.

Un commissaire suggère à la commission de visiter le bâtiment afin de se rendre compte de son utilisation possible. D'autre part, il aimerait savoir quand les associations partenaires pourront se constituer en un collectif.

M. Leuenberger répond que les associations vont se réunir la semaine prochaine pour discuter de la structure juridique à adopter.

Un commissaire demande si la nouvelle structure juridique sera l'organe de discussion avec la Ville.

M^{me} Cramer répond par l'affirmative.

Un commissaire demande à quel moment sera établi un plan précis d'utilisation des locaux.

M. Leuenberger répond que l'établissement du plan devrait avoir lieu deux mois après la décision de la Ville. Les étapes du projet ont été élaborées avec un architecte de HAU.

Un commissaire demande si le bâtiment est classé.

M. Leuenberger répond que certaines parties du bâtiment sont classées.

M. Gonzalez confirme qu'il n'est pas question d'entreprendre les travaux de transformation sans qu'un préavis soit donné. D'autre part, il faut savoir que le déménagement de l'AVIVO dans l'ancienne Comédie libérera les locaux de la Ville situés au Vieux-Billard. Enfin, on peut relever que l'AVIVO a déjà identifié deux entrées du bâtiment accessibles aux personnes à mobilité réduite.

M. Leuenberger souligne que le président de HAU participe au projet. La question de l'accessibilité est bien prise en compte.

Une commissaire demande si les budgets des associations partenaires seront regroupés dans la nouvelle structure juridique.

M. Leuenberger répond qu'il est prévu de mettre en commun les loyers. Des éléments comme les photocopieuses ou la conciergerie pourront être mutualisés. Les associations partenaires sont en train d'élaborer un business plan de fonctionnement.

La même commissaire s'enquiert de la future collaboration entre les associations de seniors et La Tragédie.

M. Leuenberger souligne que les relations avec La Tragédie sont très bonnes. La question des activités sera abordée dans un second temps.

M^{me} Cramer ajoute que La Tragédie devrait intégrer la nouvelle structure juridique.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur la participation de La Tragédie dans la mesure où elle ne dispose pas de moyens importants. Elle demande également si les associations partenaires comptent louer ou acheter le bâtiment.

M. Leuenberger répond qu'il est prévu de louer le bâtiment. L'AVIVO et ses partenaires investissent pour les travaux de rénovation.

Une commissaire demande si la grande salle continuera d'être utilisée.

M. Leuenberger répond par l'affirmative. Il existe beaucoup de groupes de musique et de troupes de théâtre qui cherchent des lieux pour se produire. La Tragédie pourra apporter son expérience dans ce domaine.

M. Gonzalez répond que le projet pourra s'enrichir de contributions non monétaires. Les membres qui n'ont pas de ressources pourront apporter une contrepartie dans la gestion des locaux.

Une commissaire demande si des associations de jeunes vont faire partie de la nouvelle structure juridique.

M^{me} Cramer répond que La Tragédie intégrera cette structure. La collaboration est effective.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur le projet de La Tragédie. Son site internet mentionne un projet avec l'UNIGE.

M^{me} Cramer répond que La Tragédie avait bel et bien élaboré un projet de reprise du bâtiment avec l'UNIGE. Toutefois, cette dernière a décidé de se retirer. Cela explique pourquoi La Tragédie collabore maintenant avec l'AVIVO et la Plateforme des associations d'aînés.

Une commissaire demande où en est l'appel à projets.

M^{me} Cramer invite la commissaire à poser la question à M^{me} Kitsos. Il semblerait que l'appel à projets pourrait être lancé à son retour au Conseil administratif.

Séance du 20 mars 2023

Audition de M. François Abbé-Decarroux, directeur général de la HES-SO Genève, accompagné de M. Simon Gaberell, professeur assistant

La présidente souhaite la bienvenue aux auditionnés. Elle rappelle que la résolution pour laquelle la commission les auditionne date de 2017. Elle concerne

l'affectation future du bâtiment de l'ancienne Comédie. La présidente précise que les conseillers ont étudié la question, qu'ils auditionnent ce projet ainsi que d'autres, qu'ils peuvent appuyer une proposition ou donner leur avis, mais au final, ce sera le magistrat qui prendra la décision finale sur le projet. Elle cède la parole aux auditionnés.

M. Abbé-Decarroux confirme qu'il s'agit d'un projet qui occupe la HES-SO Genève depuis plusieurs années. À l'époque, Sami Kanaan les avait sollicités conjointement avec l'Université de Genève pour savoir s'ils étaient intéressés par proposer un projet pour l'ancienne Comédie. L'idée était de faire de ce lieu une maison des étudiants pour les communautés des deux institutions. Entre-temps, l'Université s'est retirée du projet en 2021, mais il affirme que ce retrait ne les a pas découragés. Au contraire, la HES-SO Genève est toujours aussi motivée. Le projet a pris une forme légèrement différente, même s'il est toujours centré sur les étudiants. Nommé Interface, il s'inscrit dans un contexte de nécessité de transitions écologiques, sociales et en matière de durabilité. Les 6500 étudiants de l'institution vivent une époque de bouleversements sociaux, numériques, de genre et climatiques qui les interpellent et les motivent à proposer de nombreux projets (par exemple, sujets de masters et bachelors ou simplement projets propres aux écoles).

Il explique que l'idée est de leur offrir un espace qu'ils animeraient eux-mêmes pour pouvoir expérimenter, questionner ou inventer des nouvelles manières de penser et de faire. Il s'agirait d'un lieu géré par les étudiants et pour les étudiants mais pas seulement. En effet, il explique que ce qui serait produit de ce lieu par leurs étudiants toucherait les différents types de publics de la cité (jeunes, moins jeunes, défavorisés, etc.). Leurs étudiants sont à même d'apporter plusieurs réponses concrètes aux défis sociétaux grâce aux approches interdisciplinaires permises par la richesse de compétences présentes dans les six écoles de la HES-SO: la Haute École de gestion (HEG), la Haute École de travail social (HETS), la Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), la Haute École de musique (HEM), la Haute École d'art et de design (HEAD) et la Haute École de santé (HEDS). Ces compétences permettent ainsi de faire face à ces différentes problématiques de transitions et d'animer un tel lieu au travers de multiples domaines et pas seulement au niveau artistique.

M. Gaberell précise qu'il représente un groupe de travail regroupant les associations étudiantes de chacune des écoles, des représentants du corps enseignant des six HES-SO Genève ainsi que des représentants de La Manufacture – Haute école des arts de la scène. Ils souhaitent mettre les étudiants au centre du projet. Il explique qu'il y a de multiples possibilités pour investir l'espace de l'ancienne Comédie pour en faire un lieu vivant, socio-culturel et ouvert sur la cité. Il s'agirait tout à la fois: d'un lieu de convivialité, avec une buvette et des ateliers autour de l'alimentation qui pourraient être gérés par les étudiants en filière nutrition

diététique; d'un lieu de spectacle, avec la grande scène modulable pour accueillir les diverses représentations des étudiants (musicales, théâtrales, des débats); d'un lieu d'exposition, avec la salle des pas perdus (l'espace d'arrivée dans la Comédie) où les étudiants pourraient afficher leurs travaux, qui sont souvent faits en partenariat avec d'autres institutions. Il insiste sur l'importance du travail de médiation entre les différents domaines des six HES. Ils veulent aller chercher les différents publics de la cité en concevant des expositions traitant des différents enjeux urbains mentionnés précédemment.

Le but est de créer une convivialité inclusive et le dialogue autour de ces thématiques. L'objectif serait de laisser les étudiants investir ces lieux librement, expérimenter et réaliser des projets dont certains seront encadrés par des enseignants. Ils souhaitent ainsi construire des liens et de l'émulation entre les différentes communautés estudiantines des HES-SO, qui sont actuellement éclatées. Il précise que les associations d'étudiants sont demandeuses d'obtenir un tel espace pour créer le lien entre elles et avec les publics de la cité. Il conclut en précisant qu'ils sont depuis de nombreux mois en attente de la décision du Conseil administratif pour lancer un appel d'offres, et il estime qu'ils démontrent la potentialité d'une véritable dynamique autour de ce lieu.

M. Abbé-Decarroux insiste sur le fait que leurs activités visent tous les types de publics de la cité. Leurs écoles travaillent avec des maisons de quartier, des populations de tous les âges, des populations migrantes, etc. Le lieu serait également ouvert à leurs nombreux partenaires, notamment culturels. Il ajoute qu'ils ont informé la Ville de Genève que la HES-SO Genève était prête à accepter la gestion du bâtiment dans son état actuel. Ils ont fait une estimation des coûts fixes et variables et ils ne demanderaient aucun financement à la Ville. Ce serait un financement propre de la HES-SO Genève.

M. Gaberell ajoute qu'ils ont déjà approché plusieurs partenaires pour sonder leur intérêt. Ils ont des retours positifs, mais ils attendent la validation et les conditions de l'appel d'offres avant d'annoncer toute collaboration.

La présidente demande si le département leur a donné un délai ou une raison expliquant le temps d'attente d'une réponse de leur part.

M. Abbé-Decarroux répond qu'étant donné qu'initialement ils travaillaient en partenariat avec l'Université, il s'agissait de pourparlers entre deux institutions autonomes de droit public, ce qui impliquait un accord de gré à gré avec le Conseil administratif. Le Conseil prévoyait, sous réserve de l'accord du Conseil municipal, de leur octroyer un droit d'usage de ce bâtiment sur dix ans, gratuitement et sans appel d'offres. Quand l'Université s'est retirée, le projet de l'AVIVO a émergé et a bousculé leurs plans. Comme ce projet concerne une institution n'ayant pas le même statut que la HES-SO Genève, un avis de droit a été demandé et la situation requiert par conséquent un appel d'offres, auquel ils ont

été invités à répondre. Leurs contacts à la Ville leur ont expliqué que la nature de cet appel d'offres est en discussion et qu'il serait lancé au printemps.

Questions

Un commissaire explique que la commission a été informée de trois projets différents – mais pas forcément opposables – au sujet de ce bâtiment. De plus, la résolution en question date de six ans. La base événementielle est donc largement obsolète. Il indique que la commission a déjà auditionné l'AVIVO et s'apprête à auditionner Gli Angeli. Il rappelle que, s'agissant d'une résolution, la commission ne va pas avoir de pouvoir décisionnel, mais elle peut donner des recommandations au Conseil administratif. La résolution exprime d'une part que le Conseil municipal est favorable à ce que le Conseil administratif organise des rénovations du bâtiment en collaboration avec les futurs utilisateurs, et demande d'autre part que le Conseil municipal s'exprime sur une mise à disposition du lieu à une structure associative (ce que n'est pas la HES) favorisant l'accès à des lieux de pratiques culturelles et festives organisées par et pour les jeunes. Il demande aux auditionnés s'il leur paraît possible de pouvoir coordonner les trois projets et s'ils ont déjà eu des discussions avec les autres responsables de projets.

M. Abbé-Decarroux confirme qu'ils ont eu des discussions avec l'AVIVO pour savoir s'ils pourraient partager le bâtiment. Cependant, les deux parties estiment que c'est un chemin difficile. La HES-SO pourrait collaborer avec des associations, mais leur objectif est que les étudiants s'investissent dans le lieu. Pour ce faire, il leur faut une complète autonomie, ce qui serait impossible s'ils partageaient le bâtiment avec une autre institution ayant des buts sensiblement différents, même si ces buts se rejoignent sur certains aspects ou populations, comme les personnes âgées. Par ailleurs, il souligne le fait que la Comédie est composée d'une grande salle qui se prête à la production artistique. À ce propos, la HES-SO Genève offre quasiment toutes les formes d'arts imaginables (architectures, arts visuels, bande dessinée, cinéma, musique, etc.) et forme les futurs acteurs de ces domaines. Leurs écoles sont par conséquent des actrices de la politique culturelle, car elles demandent aux étudiants de se produire devant du public. Il prend l'exemple d'un concert produit par la HEM au Victoria Hall: celui-ci peut au mieux se dérouler sur un ou deux soirs. Disposer d'une salle comme la Comédie permettrait aux étudiants de se produire régulièrement devant du public et devant des publics plus divers qui n'iraient par exemple pas au Victoria Hall. Il s'agit d'un objectif de médiation culturelle et sociale auquel ils tiennent beaucoup. Les outils et le savoir-faire des différentes écoles de la HES-SO Genève permettraient d'atteindre ces objectifs. Cela serait plus difficile s'ils cohabitaient avec l'AVIVO.

M. Gaberell explique que pour les mêmes raisons, ils avaient conclu que la cohabitation avec une autre association (Scène Active) serait impossible. En effet,

ils avaient besoin des lieux en continu, ce qui obstrue la liberté de gestion que la HES souhaite pour ses étudiants. Il confirme néanmoins que des collaborations ponctuelles avec d'autres institutions ou associations sont envisageables et même recherchées.

Un commissaire revient sur la collaboration qu'il y avait à l'époque avec la Tragédie et l'Université de Genève. Il demande quel est le point de vue des auditionnés par rapport à l'échec de cette collaboration et les raisons qui ont pu l'entraîner. En effet, il s'agissait également d'un projet conçu par et pour des étudiants. Il demande quelles leçons ils peuvent en tirer.

M. Abbé-Decarroux répond tout d'abord que le retrait de l'Université a été décidé par le rectorat pour des raisons budgétaires. Ils ont estimé qu'ils avaient d'autres priorités financières. D'après lui, une des conditions de réussite pour un tel projet est l'écoute. Les deux institutions démontraient une grande ambition, notamment en voulant mélanger des communautés d'étudiants aux compétences métiers très différentes. Ils ont fait travailler les étudiants de la HES sur des projets concrets à la Comédie. Il estime qu'ils se sont retrouvés confrontés à une institution universitaire qui déroulait son projet sans trop écouter les étudiants HES. Seul un projet a pu voir le jour avant le retrait de l'Université (la Farce, une mesure pour distribuer de la nourriture aux étudiants précaires). Il considère que l'écoute entre les institutions et les communautés d'étudiants était dysfonctionnelle, notamment à cause de la différence d'approche (le faire pour la HES, plus théorique pour l'Université). Ils auraient pu surmonter ces problèmes, mais l'Université s'est retirée. D'après lui, les conditions de réussite sont donc l'écoute, la collaboration et le respect des différences de populations. À ce sujet, à l'interne de la HES-SO Genève, ils développent depuis plusieurs années des projets inter-écoles qui relèvent ces défis de collaboration. Il prend pour exemple le module Créagir – inventer la ville de demain, qui regroupe à ce jour septante étudiants des six écoles et assume des projets concrets confiés par des communes ou des partenaires dans une logique interdisciplinaire.

M. Gaberell ajoute que depuis 2015, CITÉ (le Centre interdisciplinaire de la HES-SO Genève pour la transition des villes et territoires) développe des projets interdisciplinaires en collaboration avec les six HES. Ils démontrent par conséquent une certaine expérience dans ce domaine.

Un commissaire demande aux auditionnés comment ils imaginent la gouvernance pour la gestion du bâtiment étant donné l'implication des différentes écoles ayant chacune une gouvernance propre.

M. Abbé-Decarroux répond que l'entité qui serait la personnalité morale est la HES-SO Genève. C'est sur elle que reposerait la responsabilité légale et financière. La HES-SO Genève est gouvernée par un conseil de direction com-

posé des directeurs et directrices des six écoles et du directeur général. En revanche, pour le projet même de la Comédie, une gouvernance a été proposée.

M. Gaberell explique en effet qu'ils ont initialement réfléchi à la possibilité d'un comité de pilotage et d'une équipe de gestion. Le comité de pilotage serait composé de huit membres: trois représentants des corps enseignants des écoles, quatre représentants des étudiants et un représentant de CITÉ, l'instance de coordination. À cela s'ajouterait une équipe de gestion chargée de gérer l'aspect technique et le fonctionnement du lieu au jour le jour, ce qui représente un budget assez élevé. Il va par conséquent falloir pourvoir un certain nombre de postes (programmation, conciergerie, entretien des équipements, etc.).

Une commissaire demande quelques précisions: elle souhaite une confirmation que leur projet n'est pas transgénérationnel et qu'il s'articule davantage vers le concret, avec un aspect formel (et formateur) qui implique étudiants et écoles, contrairement à l'AVIVO qui propose quelque chose de plus léger dans l'organisation de la vie du lieu.

M. Abbé-Decarroux répond par la négative. Il rappelle qu'il s'agirait d'un lieu qui permettrait aux étudiants d'expérimenter et d'exprimer leur créativité. Il réaffirme que leurs étudiants sont sensibles aux transitions sociétales actuelles et actifs dans celles-ci, à la fois dans le cadre de leur cursus mais aussi en dehors. Ils veulent leur laisser cette liberté. La HES-SO Genève voit véritablement en la culture un moyen de transformer les regards des populations, qu'il s'agisse des étudiants mais aussi les diverses populations de la cité. Cela amène *de facto* une dimension transgénérationnelle au projet Comédie. Il mentionne également à nouveau CITÉ, la plateforme interdisciplinaire regroupant les six écoles, dont les projets touchent à l'ensemble du tissu urbain et qui permet d'aller vers la ville de demain. Ils espèrent ainsi que la Comédie devienne un lieu de débat, d'échanges et de création concrètes sur ces sujets sociétaux, touchant aussi à l'intergénérationnel.

M. Gaberell effectue une comparaison avec l'Académie du Climat de Paris. Il conçoit que leur projet puisse paraître plus formel que les autres, car ils ont un cadre institutionnel. Néanmoins, ce cadre permet justement d'accompagner les étudiants dans leurs expérimentations. Sans ce cadre clair, ils craignent un glissement du lieu vers une forme d'enfermement sur lui-même, un entre-soi à l'encontre de leur volonté d'ouverture sur la cité.

Une commissaire note tout de même que ce cadre plus formel qu'une association d'étudiants risque d'entraîner moins de spontanéité dans la création. Elle imagine qu'il faudrait déposer un dossier.

M. Gaberell explique que ce n'est pas le cas. Il reprend l'exemple de Créagir et de projets directement en partenariats externes, qui sont mis en place par les

étudiants sans la nécessité de constituer un dossier demandant approbation à la direction de la HES-SO.

M. Abbé-Decarroux ajoute que l'idée est de laisser la gérance du lieu aux étudiants, car il s'agit en soi d'une pratique formatrice.

La présidente demande si la HES-SO assumerait les frais de rénovation et de fonctionnement du bâtiment.

M. Abbé-Decarroux explique que d'après les discussions qu'ils ont eues avec la Ville il y a plus d'une année, le bâtiment répond aux principales normes. Ils ont donc pu estimer un budget d'investissement qui comprend une part importante en matière d'équipement. Par exemple, leurs filières cinéma et musique demanderaient notamment du matériel de diffusion laissé aux étudiants. Ils entendent les financer grâce à des financeurs privés avec qui ils sont déjà en contact. En ce qui concerne l'exploitation, il répond qu'ils utiliseront des fonds propres de la HES-SO.

Une commissaire demande ce que les auditionnés entendent par le fait de laisser les étudiants «s'approprier la buvette» et si ça veut dire qu'ils la gèreraient à titre privé. En effet, elle souligne que les normes en matière de restauration sont fortement réglementées, qu'ils devront faire attention en matière d'hygiène et de concurrence déloyale, etc.

M. Gaberell répond que la buvette en elle-même devient un projet pédagogique porté par les étudiants, notamment ceux de la filière Nutrition et diététique, qui pourrait être en lien avec des associations de quartier ou à destination de personnes en précarité alimentaire. Il y a plusieurs possibilités. La buvette serait en soi un lieu d'expérimentation. Il insiste sur le fait que l'idée n'est pas d'en faire un lieu privé et rassure sur le fait que les étudiants de diététique et d'architecture ont l'habitude de travailler sur des événements et espaces de restauration.

Une commissaire demande si les étudiants d'architecture pourraient rénover le bâtiment ou bien si celui-ci est protégé.

M. Gaberell répond qu'ils pourront agir uniquement sur les espaces intérieurs. Mais ceux-ci ont l'avantage d'être modulables, comme les foyers. Il s'agit de contraintes intéressantes qui encouragent l'expérimentation.

Une commissaire demande s'il serait possible de fortement différencier les espaces sans forcément conserver de cohérences globales, notamment grâce à la pluralité de disciplines des étudiants.

M. Gaberell répond que leur but est de détourner les espaces. Il demeurera une contrainte cependant, à savoir, la gestion de l'acoustique lorsque plusieurs événements ont lieu en même temps. Mais l'idée est effectivement de créer un lieu vivant et multifacette. Il précise qu'ils travaillent avec des acousticiens.

M. Abbé ajoute que l’acoustique de la grande salle est jugée excellente par la HEMU.

Audition de M. Stephan MacLeod, directeur artistique de Gli Angeli, accompagné de M^{me} Inès Lamunière, architecte

M. MacLeod tient tout d’abord à remercier sincèrement la commission à la suite de son audition de janvier pour Gli Angeli Genève et au sujet du projet de délibération qui a été déposé depuis. Pour aborder son projet concernant l’ancienne Comédie, il explique qu’il naît du besoin de trouver des solutions aux problèmes qu’il rencontre avec son ensemble de musique depuis longtemps et qui deviennent progressivement beaucoup plus importants et globaux au domaine musical. En effet, depuis plusieurs années il envisage, pour faire des économies sur les frais de location de salles, de location d’instruments et de déplacements, de trouver un lieu fixe qui leur servirait pour avoir des bureaux, pour stocker du matériel et pour répéter. Il évoque sans la nommer la fondation genevoise bien connue qui aide à mettre en place ce genre d’espace culturel et social pour des associations ou institutions.

Il explique que, après l’échec de la votation pour la Cité de la musique et l’état de sidération que ça a causé chez les musiciens, il a réalisé que l’ancienne Comédie serait un lieu parfait pour les besoins décrits précédemment. Au-delà du théâtre, il s’agit en effet d’un lieu où il a pu écouter et même faire de la musique et où le rapport scène-salle est extraordinaire. Plutôt que de laisser ce lieu disparaître à la culture, il projette d’en faire un endroit où on pratiquerait tous les styles de musique. Il est convaincu du fait qu’il soit possible et souhaitable de rassembler les différents styles de musique en un même lieu. Il envisage une saison de concerts de grande qualité et aussi variée que possible (classique, pop, jazz, ethno, musique de chambre, etc.). Il explique qu’il y aurait deux salles de concerts – la principale et une black box à l’étage supérieur qui existe déjà mais qui devrait être transformée –, trois salles de répétitions et les bureaux de l’administration. Il aimerait appeler cet ensemble le LAC, pour l’acronyme de «L’Ancienne Comédie».

Il mentionne que la musique classique à Genève est en train de perdre le Studio Ansermet pour des problèmes de travaux, de nouvelle affectation du bâtiment et de budget. Il aimerait ainsi que la Comédie devienne à la fois le lieu d’une centaine de concerts par année et un endroit où des ingénieurs du son pourraient enregistrer des disques, avec les avantages d’être en plein centre-ville tout en étant parfaitement insonorisé. Par ailleurs, il explique qu’il enseigne le chant à la Haute École de musique de Lausanne et bientôt à celle de Genève, ce qui l’amène à être sensible au fait que les étudiants aient constamment besoin d’enregistrer des capsules audios et vidéos pour pouvoir postuler dans des concours ou obtenir

des bourses. Malheureusement, aucune école n'est équipée pour répondre à ce besoin. Il souhaiterait par conséquent équiper la black box pour que les étudiants puissent la louer à prix abordable, à l'heure et pendant la journée, pour y enregistrer et réaliser ces capsules dont ils ont constamment besoin, mais en n'ayant ici à amener avec eux qu'une clef USB.

L'aspect politique le plus important à ses yeux réside dans le constat qu'en Suisse il n'y a pas de direction artistique derrière la musique. C'est-à-dire que la musique n'est pas programmée par une instance dont c'est le métier et qui possède les moyens de le faire. Par exemple, il souligne que n'importe qui peut louer le Victoria Hall (salle communale) et faire la publicité de ce qu'il y organise. Il n'y a donc aucune notion de qualité garantie. Ça a certaines vertus, mais il en ressort que, quand bien même c'est une salle de renommée internationale, pouvoir s'y produire ne signifie pas grand-chose en Suisse. Dans un autre pays (France, Belgique, Allemagne, Hollande, etc.), un ensemble comme Gli Angeli Genève aurait accès à un réseau de plusieurs dizaines de salles et festivals soutenus par des subventions et dont le rôle est aussi de permettre aux jeunes ensembles émergeant de percer. En Suisse, ça n'existe absolument pas. Il estime qu'il faut changer cette donne.

Avec une véritable direction artistique, il serait possible de montrer et d'augmenter le niveau de qualité des concerts, ce qui serait totalement cohérent, car Genève jouit d'une forte production et d'une grande demande dans tous les styles de musique. Il prend pour exemple une soirée en novembre dernier où avaient lieu quatre concerts de musique classique en même temps dans la ville et où trois d'entre eux étaient tout de même sold out. Il considère par conséquent que plusieurs des grandes institutions genevoises auraient intérêt à la mise en place de directions artistiques dans les salles, car elles souffrent actuellement de leur isolement et du manque d'émulation, de mise en comparaison. Il prend l'exemple de l'OSR, qui est l'un des orchestres les mieux dotés au monde, dont le personnel artistique est exceptionnel, mais qui n'est pas considéré à l'heure actuelle comme un des meilleurs mondiaux, car il n'a aucune concurrence directe vis-à-vis de son public pour pouvoir le prouver.

Pour le public, il n'y a aucune mise à plat de tout ce qui est existant et devrait pouvoir exister à l'échelle de la ville. Mais une direction artistique serait aussi bénéfique pour des concerts plus modestes. Il explique qu'en dépit de ses 30 ans d'expérience, il n'a compris que récemment cette absurdité politique au niveau de la musique en Suisse. Ça crée des effets pervers et une telle structure serait nécessaire pour permettre à tous les ensembles comme Gli Angeli Genève de percer, et ce, peu importe le genre musical. Ils ont besoin d'une salle avec une étiquette de qualité internationale dans laquelle tournent des concerts de toute la Suisse et d'ailleurs. Il indique en effet que les nombreuses créations musicales de grande qualité ailleurs en Suisse ne peuvent actuellement tout simplement pas se

produire à Genève s'ils ne peuvent se permettre de louer le Victoria Hall ou une autre salle eux-mêmes et de faire la publicité en conséquence, entraînant une augmentation conséquente des coûts. Il estime qu'il s'agit d'une possibilité de montrer l'exemple à tout le pays. Il présente M^{me} Lamunière, architecte, avec qui il a visité le bâtiment de la Comédie et qui a créé un document de préprojet détaillant ce qu'ils peuvent y faire ou non (il partage le fascicule avec les membres de la commission). Il termine en précisant qu'ils souhaiteraient savoir s'il est possible d'obtenir une petite subvention pour financer le travail de recherche architectural et artistique de l'avant-projet.

M^{me} Lamunière se présente en expliquant qu'elle a participé au projet de restauration du Bel-Air Métropole à Lausanne, qui est à présent le siège de l'OCL et accueille d'autres projets musicaux. Ils ont profité de l'acoustique parfaite de la salle pour permettre d'accueillir de nombreux genres différents. Elle a également dirigé la rénovation de l'Opéra de Lausanne. Avant toute chose, ils devaient par conséquent déterminer si la Comédie, un lieu de théâtre, où la voix porte, était convertible en lieu de musique. Ils se sont associés à l'acousticien Thomas Julien pour faire des hypothèses à ce sujet, et sont arrivés à la conclusion que la salle peut accueillir tout autant la musique acoustique qu'enregistrée ou sonorisée.

Par la suite, ils se sont penchés sur quatre questions qui seraient importantes pour le projet. Premièrement, il s'agit d'un bâtiment patrimonial. Ils considèrent ainsi qu'il faut procéder dans un sens qui respecte son histoire et ses qualités spatiales. Deuxièmement, il y a la problématique des infrastructures, qui sont aujourd'hui obsolètes dans l'idée d'accueillir 450 à 500 places, auxquelles se rajoutent la black box et d'autres éléments. Troisièmement, il y a la question qu'elle estime primordiale de l'accessibilité pour des personnes en situation de handicap, qui est actuellement inexistante. Dernièrement, il y a la mise en sécurité du bâtiment concernant l'application stricte des lois AEAI. Voici donc les différents enjeux au cœur du projet de transformation de la salle et qui nous amèneraient à l'horizon 2024-2025.

Ils sont conscients que tout cela représente un certain coût. Ensuite, le fascicule présente le programme lui-même, la vérification des surfaces, différents plans pour déterminer comment ils pourraient modifier l'intérieur du bâtiment. Elle est convaincue, grâce à ces études acoustiques préalables, qu'ils peuvent préserver la salle tout en la transformant légèrement pour la rendre plus fine et adaptée à la musique et au public.

Questions

Une commissaire demande comment il serait possible d'améliorer le manque de coordination entre les différents organisateurs de spectacles musicaux.

M. MacLeod maintient que la réponse à ce problème est une direction artistique pour les salles de spectacles qui décide de qui peut s’y produire et de comment organiser les concerts. En Suisse, les salles sont uniquement communales et peuvent donc être louées par n’importe qui. Il explique avoir fait une estimation du coût d’un tel organe décisionnel pour leur projet. Ils ont imaginé un montant de 40 millions de francs sur dix ans (4 millions de francs par année), sur la base de saisons de 96 concerts, pour faire entièrement tourner l’équipe administrative et les budgets de production artistique (en considérant que la Ville ne verserait aucune subvention). L’objectif d’avoir suffisamment de fonds pour envisager dix ans de fonctionnement, et donc pour avoir le temps de trouver d’autres partenaires pour le fonctionnement du projet, doit permettre de susciter la confiance de la commission pilotée par le Conseil administratif qui décidera de l’affectation du lieu. Ils estiment pouvoir réussir à faire venir plus de partenaires et ça pourrait peut-être même amener le Canton à s’y investir.

Mais avant tout, il faut pouvoir lancer le projet pour pouvoir faire leurs preuves et montrer la nécessité d’un tel organe décisionnel pour améliorer la vie musicale genevoise. Il établit un parallèle avec la direction d’un théâtre qui seule décide des pièces à produire dans sa salle, ce qui est une donnée parfaitement normale pour tout le monde. Le fait que ça n’existe pas du tout pour la musique classique en Suisse crée un gouffre entre les moyens réels financiers et artistiques mis en place, le niveau potentiel atteignable grâce à ces moyens et le fait qu’il n’y ait pas d’instance décisionnelle qui puisse refuser ou pousser tel ou tel projet. Les coûts administratifs et techniques pour l’organisation d’un concert sont entièrement à la charge de chaque artiste, et ces coûts augmentent constamment et freinent de nombreux projets. Une direction artistique se chargerait des aspects publicitaires, de la mise à disposition de la salle, de la technique et de la billetterie.

Une commissaire évoque la Cité Bleue, dirigée par Leonardo García Alarcón. Elle demande si cette institution représente un peu ce que désirent mettre en place les auditionnés.

M. MacLeod répond qu’actuellement la Cité Bleue organise effectivement plusieurs concerts, mais que c’est principalement parce que leur salle n’est pas encore terminée. Il insiste, pour avoir échangé avec M. Alarcón à ce sujet, sur le fait que la Cité Bleue est un lieu conçu pour de la musique mise en scène (spectacles scénographiés, opéras, etc.). L’objectif est donc différent du leur avec l’ancienne Comédie, car ils souhaitent uniquement y faire de la musique. En revanche, il exprime son admiration devant le travail de direction et de programmation de la Cité bleue.

Un commissaire explique que le projet des auditionnés est le troisième à destination de l’ancienne Comédie présenté à la commission après l’AVIVO et la HES-SO. Il rappelle qu’il va y avoir un appel d’offres de la Ville. Il demande aux

auditionnés s'ils comptent y répondre et s'ils ont eu l'opportunité d'échanger avec les responsables des autres projets.

M. MacLeod confirme qu'ils répondront à l'appel d'offres, mais ils n'ont pas encore de précision sur les dates de celui-ci. En ce qui concerne les deux autres projets, il a déjà eu l'occasion d'échanger avec François Abbé-Decarroux au sujet de l'ancienne Comédie, mais ils n'ont pas véritablement parlé du projet de la HES. En revanche M. Abbé-Decarroux lui disait que le bâtiment n'avait a priori pas besoin de travaux pour être utilisé en l'état et Sami Kanaan partage cette opinion. Lui affirme que ce n'est pas vrai, que le bâtiment n'est pas aux normes et demande des travaux importants. En ce qui concerne l'AVIVO, il leur a envoyé son fascicule il y a quatre mois, mais ils n'y ont pas encore répondu. Mais de ce qu'il en a compris d'après ses contacts, le projet de l'AVIVO est un projet tellement énorme, qui regroupe tant d'associations différentes, qu'il est difficile à l'heure actuelle d'en comprendre tous les entrelacements. En revanche, ce qui l'interpelle personnellement en tant que musicien mais surtout citoyen, c'est qu'il estime que la salle de la Comédie ne doit pas finir par être uniquement exploitée pour y faire de la musique ou du théâtre amateurs. Il espère que le potentiel de la salle pourra être exploité pour faire rayonner Genève en Suisse et à l'international.

Un commissaire rappelle que la commission n'a pas de décision à prendre sur l'ancienne Comédie, mais peut uniquement donner des recommandations au Conseil administratif. Il remarque par ailleurs que le projet de l'auditionné se recoupe avec des tentatives passées de Cité de toutes les musiques et que l'avantage d'avoir un directeur musical, c'est qu'on peut s'adresser à une personne précise pour des félicitations ou des griefs, y compris du point de vue politique. Il cite en exemple Pierre Boulez et Marcel Landowski pour la Cité de la musique à Paris. Il demande par conséquent la confirmation qu'il n'y a personne qui assume ce rôle actuellement à Genève.

M. MacLeod le confirme et partage cet avis sur l'utilité d'une figure décisionnelle pour faciliter la politique artistique.

La présidente demande comment les auditionnés envisagent la nomination de cette équipe de direction artistique. Elle demande si elle serait décidée par une instance politique.

M. MacLeod explique que ce ne serait pas décidé par une instance politique puisque ce serait un lieu qui ne serait pas subventionné, en tout cas au départ. Il a pensé à une fondation avec un conseil de fondation en tournus et poste de directeur artistique sur un mandat de cinq ou six ans, éventuellement renouvelable. La direction artistique devra être entourée d'adjoints programmeurs spécialisés dans le jazz et dans la pop. Il faudra également faire des liens avec différentes institutions. Il fait le parallèle avec le Montreux Jazz Festival, tout en précisant

que celui-ci et d'autres organisateurs privés en Suisse demandent des exclusivités de programmation sur une région et une période. Il s'agit selon lui d'une pratique contre laquelle il faut lutter, car elle freine beaucoup de projets. Il explique, en prenant l'exemple des Pays-Bas, que les directeurs artistiques des différentes villes devraient être en communication et collaboration constantes pour le bien de l'ensemble des projets musicaux, pour une économie des dépenses et une réduction de la pollution liée aux déplacements trop grands et trop nombreux, souvent encouragés par ces clauses d'exclusivité.

Une commissaire demande comment les salaires seraient payés, étant donné qu'il n'y aurait pas de subvention étatique pour ce lieu et que la fameuse fondation genevoise ne s'en charge pas non plus.

M. MacLeod répond qu'à sa connaissance, l'argent venant du soutien de la fondation en question paie actuellement les salaires de la Cité Bleue, par exemple. Il ajoute que ça ne garantit pas du tout qu'elle les paierait pour le projet de l'ancienne Comédie, mais qu'il y a un précédent, et cette fondation n'est pas la seule fondation ou source de financement privée pour la culture à Genève. Il concède que le financement reste la donnée la plus importante et, en ce qui concerne l'absence de subvention de l'État, ils garderaient espoir que ça puisse évoluer étant donné les discussions actuelles sur son investissement dans la politique culturelle genevoise.

La même commissaire exprime une certaine gêne quant au projet des auditionnés, car elle estime que l'argent des subventions (en tout cas publiques) devrait aller entièrement aux artistes pour améliorer leurs conditions de travail. Elle souligne qu'uniquement 25% des subventions culturelles actuelles reviennent aux artistes. Or, ce projet demanderait des financements pour une nouvelle équipe décisionnelle.

M^{me} Lamunière précise, à propos de l'investissement étatique dans l'ancienne Comédie, qu'ils se sont demandé si la Ville resterait par exemple responsable du lieu ou non. Mais étant donné le retour du Canton dans la politique culturelle, ils estiment qu'il peut y avoir plusieurs formes de l'utilisation de ce lieu, de financement de ses travaux et de la fondation. Au départ, la Ville par l'intermédiaire de M. Kanaan avait évoqué une forme de droit de superficie, quitte à ce que ça évolue par la suite.

La présidente explique qu'au moment de l'appel d'offres, les auditionnés devront faire un montage financier précis.

M. MacLeod précise qu'il a conscience que la vie de l'artiste en Suisse est difficile, mais que ce projet a justement pour objectif de faciliter la vie des artistes en leur offrant une tribune et de l'aide à l'organisation de spectacles pour qu'ils ne soient pas obligés de chercher des subventions gigantesques. L'idée est de leur

donner un socle pour qu’au bout du compte ils puissent toucher plus d’argent. Bien évidemment, il serait nécessaire de payer cette équipe de direction artistique, mais le salaire demandé n’est pas très élevé. Il prend son propre exemple en tant que directeur artistique de son ensemble et explique que Gli Angeli Genève n’a que 20% de son budget annuel couvert par sa subvention. Ils doivent donc trouver 80% de leurs dépenses chaque année et cette somme retourne dans l’économie locale (hôtels, restaurants, impôts à la source, majorité de musiciens genevois). Il assure qu’au moment de présenter le projet pour l’appel d’offres, le budget sera évidemment plus détaillé.

Une commissaire demande comment seront prises les décisions d’octroyer ou non le droit de se produire à tel ou tel artiste.

M. MacLeod considère qu’il y a suffisamment de salles communales où tout le monde peut se produire à Genève et qu’il est donc naturel d’avoir une salle réservée à la plus haute qualité musicale. La direction artistique choisira sa programmation sur la base des critères de qualité internationaux (ventes de disques, reconnaissance critique et publique). Il insiste sur le besoin d’exigence et d’excellence dans le domaine de la musique, sur le fait qu’une vie de musicien est une vie de dévouements et de sacrifices, et qu’à Genève cette excellence est inutile car jamais reconnue. Il explique l’importance d’un lieu de musique professionnelle et d’excellence pour l’ensemble de la société et rappelle que partout ailleurs dans le monde il est entendu que toutes les musiques ne se jouent pas systématiquement dans les mêmes salles.

La même commissaire souligne le fait que le projet des auditionnés pourvoierait quatre postes pour des experts décisionnels et demande si ce n’est pas difficile de mettre en place ce genre de structure précisément parce que c’est difficile de trouver des personnes qui aient l’ensemble des compétences nécessaires pour assumer ce rôle.

M. MacLeod précise que les postes en question seraient des petits pourcentages, puis répond par la négative. Selon lui, l’absence de direction artistique vient d’une absence de vision politique sur l’organisation de la musique dans notre pays. Il insiste sur le fait qu’il veut éviter de cloisonner les types de musique. Il ne cherche pas à faire de l’élitisme social, mais recherche en revanche un critère de qualité. De fait, il y aura forcément une part de subjectivité à cette direction artistique, mais dans l’idée de pousser le niveau à monter.

M^{me} Lamunière ajoute qu’ils ont prévu une équipe solide, non seulement artistiquement mais aussi techniquement en matière de scène, et que cette qualité en arrière-plan serait à la disposition de tous les musiciens utilisant les lieux.

M. MacLeod rappelle qu’uniquement les concerts seraient réservés aux professionnels, mais que les salles d’enregistrements et de répétitions pourraient être utilisées par tout le monde.

La présidente émet la supposition que ce modèle n'existerait pas à Genève simplement parce que le magistrat ne le souhaiterait pas, avec l'exemple du Victoria Hall à l'appui.

M. MacLeod répond qu'il ne le pense pas. D'après lui, la question n'est pas et n'a simplement jamais été abordée à Genève.

M^{me} Lamunière explique que tout ce qui environne le lieu de spectacle (possibilité de loges, de dépôts d'instruments, d'un restaurant, qualité des sanitaires) créerait une dynamique, un espace complet qui permettrait le fonctionnement des lieux au quotidien.

M. MacLeod détaille encore l'utilisation possible de l'espace sous la scène pour stocker des instruments et explique qu'il fallait impérativement qu'il soit sain et sec, ce qui est le cas.

Un commissaire demande si l'idée serait qu'à terme, l'ancienne Comédie devienne une salle de référence à Genève (il cite la Cité de la musique avortée comme exemple).

M. MacLeod précise que ce n'était pas réellement le cas du projet de la Cité de la musique, mais confirme qu'effectivement c'est sa vision pour l'ancienne Comédie. Artistes comme publics seraient motivés à venir au LAC. Il explique vouloir pousser les publics à plus se mélanger qu'ils ne le font actuellement, avec pourquoi pas la possibilité de mélanger les types de musique au sein même d'un seul concert.

Le même commissaire demande si la salle a la capacité d'accueillir ces publics et de devenir cette référence, en comparaison avec la taille du Victoria Hall.

M. MacLeod est d'accord que l'ancienne Comédie ne pourrait pas accueillir de grands effectifs philharmoniques. En revanche, la salle peut accueillir 25 à 30 musiciens sur scène dans de bonnes conditions, donc jusqu'à des effectifs d'orchestres de chambre. Il s'agit d'une petite salle mais fonctionnelle, et sa dimension lui donne également un cachet propre.

M^{me} Lamunière explique que la salle peut contenir 500 spectateurs et que ces dimensions permettent un rapport de proximité entre la salle et la scène, un rapport physique, ce qui est un argument pour le public.

M. MacLeod ajoute que le cadre architectural se prête idéalement au jazz, au rock, et, en fin de compte, à toutes les musiques.

Une commissaire demande ce que les auditionnés pensent de la salle de l'Arena pour leur projet.

M. MacLeod répond que les échelles sont très différentes. L'Arena ne permettrait de faire que de la musique amplifiée, des événements gigantesques avec

peu de convivialité, il ne s'agit plus de la même chose. Il insiste sur le besoin d'un foyer de proximité, de la possibilité de permettre au public de rencontrer les artistes et de discuter de musique.

Une commissaire explique attendre avec intérêt un budget de fonctionnement détaillé. Elle précise que la décision de vouloir ou non ce genre de modèle à Genève sera assumée par le parlement. Elle estime qu'il ne faut pas non plus minimiser le rayonnement international du Victoria Hall. Elle demande si les auditionnés ont eu des discussions avec les artistes de musiques actuelles pour savoir comment ils pourraient s'articuler dans ce projet.

M. MacLeod explique qu'il a effectivement déjà sondé beaucoup de musiciens à Genève pour connaître leur intérêt et que les réponses sont positives. Il voudrait que chaque institution qui a déjà une saison en place à Genève vienne au moins une fois par an se produire à l'ancienne Comédie. Il rappelle qu'il se joue beaucoup de musiques à Genève, mais qu'elles ne sont jamais sur un même socle qui permettrait au public de se rendre compte de ce qui existe véritablement. Le regard sur la qualité de la musique n'existe pas, car il est biaisé par le fait que tout le monde puisse louer les salles communales. De fait, Genève ne peut pas se targuer d'être la capitale culturelle qu'elle devrait être. Il souhaite créer cette saine concurrence et cette émulation.

Une commissaire demande ce que les auditionnés pensent de la salle de l'Alhambra, qui a été rénovée à grands frais mais reste sous-utilisée, probablement pour son acoustique.

M^{me} Lamunière répond qu'il ne s'agit pas de la même coquille d'accueil pour un espace de musique. Il faudrait effectivement y refaire l'acoustique et cela est très coûteux et complexe.

M. MacLeod insiste sur le fait qu'il n'y a pas trop de salles pour la musique à Genève. Il y a au contraire beaucoup de musique à Genève et pas assez de salles, pour répéter et parfois pour se produire. La musique et les musiciens ont un réel besoin d'espaces.

Une commissaire demande si les auditionnés envisagent de se réunir avec d'autres organismes pour l'appel à projets.

M. MacLeod répond qu'à la base, il voulait effectivement construire un projet collectif, mais qu'il s'est rendu compte par la suite que les objectifs des uns et des autres étaient trop différents. Il serait impossible de les coordonner tout en maintenant les objectifs d'un projet aussi ambitieux. Il pense donc à créer une fondation propre à ce lieu. Bien évidemment, l'idée serait de rester en entente avec tout le monde, autant la population que les musiciens.

Séance du 3 avril 2023

Discussion et votes

La présidente rappelle les trois projets qui ont été auditionnés pour l'ancienne Comédie: la Vive-Eau, la HES-SO et le projet du directeur de Gli Angeli M. MacLeod. Il a été établi qu'il y aura un appel à projets de la part du Conseil administratif. Il faudrait donc prendre la décision sur la résolution maintenant. Elle demande si quelqu'un veut proposer un amendement.

Un commissaire socialiste propose l'amendement suivant, qui remplacerait tout le texte de la résolution à partir de «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif»: «Le Conseil municipal exprime son souhait:

- de remise en état d'utilisation du bâtiment de la Comédie en étroite collaboration avec ses futurs utilisateurs et utilisatrices, qui qu'ils et elles soient;
- que le lieu soit mis à la disposition d'entités sans but lucratif, favorisant son utilisation à des fins culturelles et sociales intergénérationnelles.»

La présidente demande pourquoi il mentionne la remise en état du bâtiment.

Une commissaire du Parti libéral-radical rappelle qu'une des conditions au moment de la votation du financement de la Nouvelle Comédie était précisément que la Ville ne s'occuperait pas des travaux de l'ancienne Comédie.

Un commissaire socialiste répond que ce ne serait pas le cas. La résolution initiale de 2017 demandait au Conseil administratif de procéder lui-même à des travaux de rénovation du bâtiment. Il faut se prononcer sur cette résolution.

La même commissaire du Parti libéral-radical répond que la commission peut simplement se prononcer contre.

Une commissaire Verte demande si la commission est au courant de possibles autres projets de personnes intéressées par l'ancienne Comédie.

La présidente répond que ce n'est pas le cas pour l'instant. Ça peut arriver mais c'est peu probable d'après M. Sami Kanaan. Il faut attendre l'appel d'offres. Mais elle indique que ça ne changera rien sur la résolution de la commission. Elle attire l'attention sur les deux points proposés en amendement par le Parti socialiste.

Un commissaire socialiste explique qu'ils maintiendraient ainsi la question de la remise en état mais sans préciser que ce serait à la Ville de s'en charger. La Ville reste propriétaire du bâtiment, elle devrait donc forcément être consultée sur une rénovation. Le deuxième point de son amendement assure que le bâtiment revienne à des fondations sans but lucratif et pour des fins culturelles et sociales mais adressées à toutes et tous.

Une commissaire du Parti libéral-radical explique ne pas comprendre pourquoi ils devraient fermer les possibilités en excluant le but lucratif. Un projet culturel de qualité peut avoir un but lucratif. Elle comprend le désir d'écarter un magasin de grande surface, mais elle prend l'exemple du Théâtre du Léman, qui a un but lucratif. D'après elle, cet amendement mettrait des interdits en écartant ce type de projet, ce qu'elle ne comprend pas. Elle explique que tant que la Ville est propriétaire, il sera de toute façon possible de refuser ou valider les projets au cas par cas. Il faudra donc voir une fois que des propositions arrivent.

Un commissaire du groupe Ensemble à gauche déclare être d'accord avec l'amendement mais changerait «ouvertes à toutes et tous» par «ouvertes aux acteurs et actrices des musiques actuelles». La commission a vu au cours de plusieurs auditions les difficultés que ces personnes connaissent.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose un amendement qui supprimerait «organisées par et pour les jeunes» à la fin du texte de la résolution.

Une commissaire Verte rappelle que l'ouverture de la Nouvelle Comédie était conditionnée au fait que l'ancienne Comédie ne soit pas une salle de plus, en concurrence. C'est en ce sens que les termes «à but non lucratif» peuvent être utiles. Elle se déclare en faveur de la seconde invite proposée par le Parti socialiste, mais pas de la première.

Un commissaire socialiste est d'accord de supprimer la première invite de son amendement et de ne maintenir que la seconde avec les termes «ouvertes à toutes et tous».

Vote du sous-amendement d'Ensemble à gauche visant à remplacer «ouvertes à toutes et tous» par «ouvertes aux acteurs et aux actrices des musiques actuelles» dans l'amendement socialiste.

La proposition est rejetée à la majorité, soit par 10 non (1 UDC, 2 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 2 S) contre 1 oui (EàG) et 1 abstention (S).

Vote de l'amendement socialiste remplaçant le texte de la résolution à partir de «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif» par «Le Conseil municipal exprime son souhait que le lieu soit mis à la disposition d'entités sans but lucratif, favorisant son utilisation à des fins culturelles et sociales ouvertes à toutes et tous».

L'amendement est accepté à la majorité, soit par 11 oui (1 EàG, 1 UDC, 2 Ve, 2 LC, 1 PLR, 1 MCG, 3 S) contre 1 non (PLR).

Vote de la R-208 amendée qui est acceptée à la majorité, soit par 11 oui (1 EàG, 1 UDC, 2 Ve, 2 LC, 1 PLR, 1 MCG, 3 S) contre 1 non (PLR).

PROJET DE RÉOLUTION AMENDÉE

Le Conseil municipal exprime son souhait que le lieu soit mis à la disposition d'entités sans but lucratif, favorisant son utilisation à des fins culturelles et sociales ouvertes à toutes et tous.